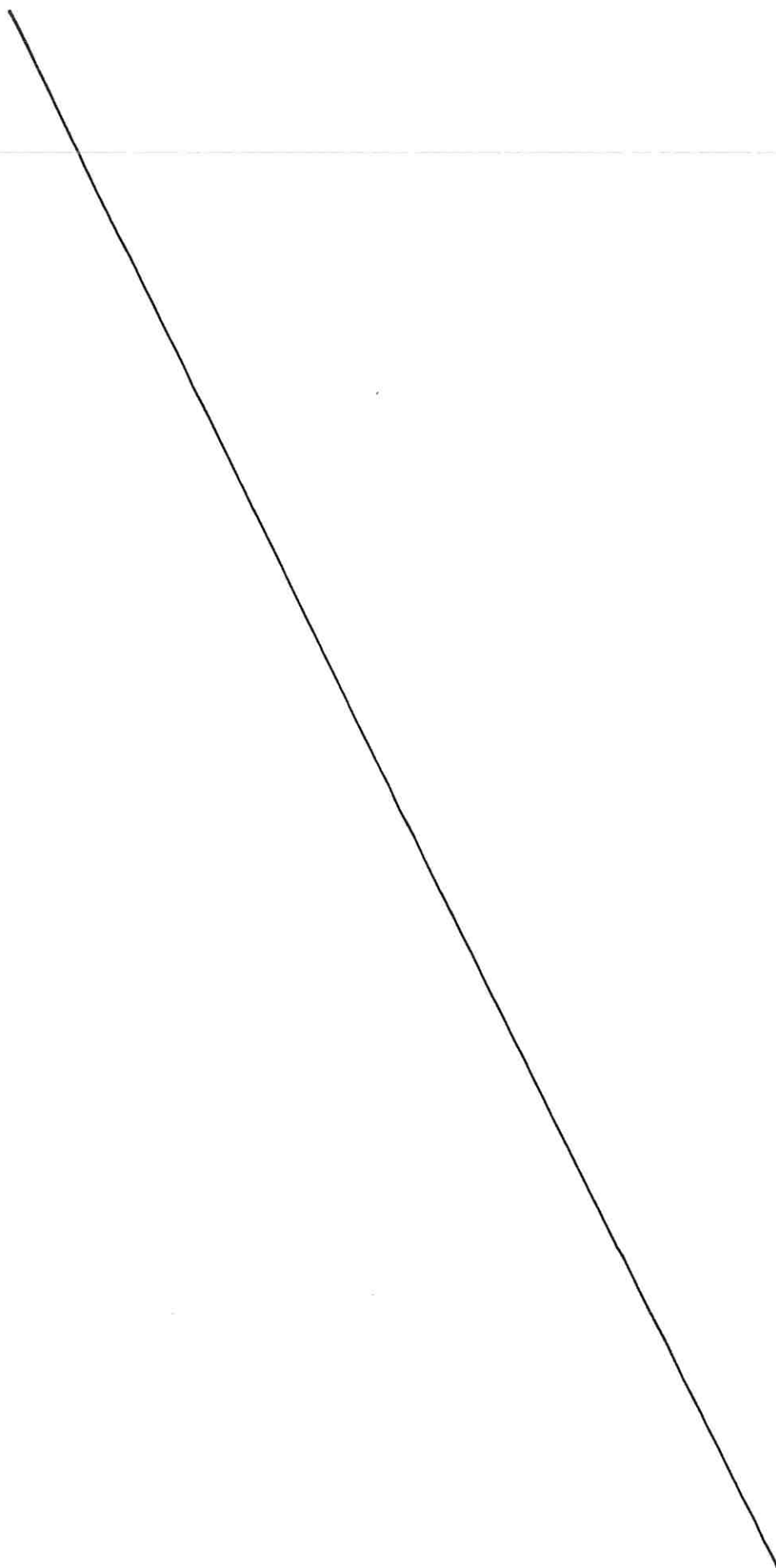


COMPTES-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

2014

23 feuillets numérotés de 2014-01 à 2014-23



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an Deux Mil Quatorze, le 07 Janvier, à 18H30, le Conseil Municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles, légalement convoqué le 27 Décembre 2013, à s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Gérard BRIAVOINE, Maire.

PRÉSENTS :

M. BRIAVOINE, Maire - MM. LESAULNIER - PRÉVOT - LUST, Adjoints - MM. COLAS - LEROY - DRUMARE - LEGAY - Mmes PLUMET, DAHINDEN, Conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme Isabelle LEMOINE qui donne procuration à M. Jacky LESAULNIER
Mme Sophie PERDRIX - M. Fabien COMBES

Secrétaire de Séance : Sylvie PLUMET



2014 - 01 : Acquisition d'une parcelle de terrain / agrandissement du cimetière

Annule et remplace la délibération N° 2013-19 du 09 avril 2013

Vu le projet d'agrandissement du cimetière ;
Vu le projet d'acquisition par la commune de la parcelle nouvellement cadastrée AB numéro 121 pour une contenance de 7a 34 ca, comme provenant de la division de la parcelle cadastrée section AB numéro 13 d'une contenance de 1ha 11a 00ca ;
Vu la fixation du prix de vente de la parcelle concernée à 1 450.00 €, les frais d'actes y afférent restant à la charge de la commune ;

après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ÉMET un avis favorable à l'acquisition de cette parcelle pour un montant de 1 450.00 € ainsi que la prise en charge par la commune des frais y afférent et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener à bien ce dossier.

2014 - 02 : Autorisation au Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)

M. le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Article L1612-1 modifié par [LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 \(VD\)](#)

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et

de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2013 : 196 566.51 €
(Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts »)

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 49 141.00 € (soit 25% de 196 566.51 €)

La dépense d'investissement concernée est l'agrandissement du cimetière :

- Acquisition d'une parcelle de terrain et frais de notaires : 3 000.00 € (Article 2116), total inférieur au plafond autorisé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité,

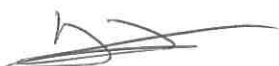
D'ACCEPTER les propositions de M. le maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Liste des membres du Conseil Municipal présents à la réunion du 07 Janvier 2014 :

Gérard BRIAVOINE,
Maire

Fabien COMBES,
Conseiller
Absent excusé

Jacky LESAULNIER,
1^{er} Adjoint



Jean LEROY,
Conseiller



Christophe PRÉVOT,
2^{ème} Adjoint

Jean-François DRUMARE,
Conseiller

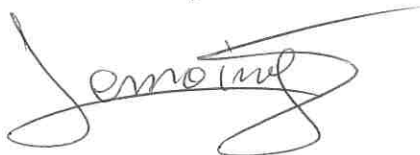


Dominique LUST,
3^{ème} Adjoint

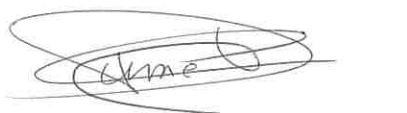


Philippe LEGAY,
Conseiller

Isabelle LEMOINE,
Conseillère
Pouvoir à M. Jacky LESAULNIER



Sylvie PLUMET,
Conseillère



Sophie PERDRIX,
Conseillère
Absente excusée

Michèle DAHINDEN,
Conseillère



Christophe COLAS,
Conseiller



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an Deux Mil Quatorze, le Dix-Huit Mars, à 18H30, le Conseil Municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles, légalement convoqué le 11 Mars 2014, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Gérard BRIAVOINE, Maire.

PRÉSENTS :

M. BRIAVOINE, Maire - MM. LESAULNIER - PRÉVOT - LUST, Adjoints - Mme LEMOINE - MM. COLAS - LEROY - DRUMARE - LEGAY - Mmes PLUMET, DAHINDEN, Conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme Sophie PERDRIX - M. Fabien COMBES

Secrétaire de Séance : Michèle DAHINDEN



2014 - 03 : SUBVENTIONS 2014

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, le vote des subventions suivantes :

ASSOCIATIONS	2014
Comité des Fêtes	4 000.00
Anciens Combattants de Saint-Pierre-de-Cormeilles	500.00
ISCL de Saint-Pierre-de-Cormeilles	200.00
Nicolas VATTIER de Saint-Pierre-de-Cormeilles	350.00
Sapeurs-Pompiers de Cormeilles	150.00
Association Cantonale des Maires	100.00
Union des Maires et Élus de l'Eure	115.00
Secours Catholique de Cormeilles	85.00
Riverains de la Calonne de Cormeilles	100.00
Amis des Monuments et Sites de l'Eure	50.00
S.A.R.S d'Appeville-Annebault	600.00
L'AREHN	80.00
TOTAL	6 330.00

Cette dépense sera prélevée sur le budget primitif 2014 – Section de Fonctionnement.
Article 6574.

Le Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Pierre-de-Cormeilles recevra une subvention de **4 500.00 €** qui sera prélevée sur le budget primitif 2014 – Section de Fonctionnement. Article 657362.

2014 – 04 : Participations aux charges scolaires de Cormeilles

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VOTE la somme de **44 700.41 €** représentant la participation de la commune de Saint-Pierre-de-Cormeilles aux charges scolaires des Écoles de Cormeilles.

La dépense sera prélevée sur le budget primitif 2014 – Article 6558.

2014 - 05 : Participations aux charges scolaires de Cormeilles de l'OGEC École Sainte-Marie

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VOTE la somme de **7 500.00 €** représentant la participation de la commune de Saint-Pierre-de-Cormeilles aux charges scolaires de l'OGEC – École Sainte-Marie de Cormeilles.

La dépense sera prélevée sur le budget primitif 2014 – Article 6558.

2014 - 06 : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION

Il est présenté au Conseil Municipal les Comptes de gestion 2013 (Commune, Assainissement) établis par Mme MINOT (Comptable de la Trésorerie de Beuzeville) dont les chiffres sont en concordance avec le Compte Administratif 2013.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ADOpte les Comptes de Gestion (Commune, Assainissement).

2014 - 07 : APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS

Il est présenté au Conseil Municipal les Comptes Administratifs 2013, à savoir :

Compte Administratif / **COMMUNE** :

	Dépenses 2013	Recettes 2013	Résultats 2013	Reprise / exercice (2012)	Reprise / Budget eau	Départ Budget 2014
Fonctionnement	289 064.37	292 058.00	2 993.63	250 875.25	123 074.37	376 943.25
Investissement	75 161.15	46 294.13	- 28 867.02	- 16 216.51	39 817.79	- 5 265.74
TOTAL	364 225.52	338 352.13	- 25 873.39	234 658.74	162 892.16	371 677.51

Compte Administratif / **ASSAINISSEMENT** :

	Dépenses 2013	Recettes 2013	Résultats 2013	Reprise / exercice antérieur (2012)	Départ Budget 2014
Fonctionnement	5 456.78	6 900.52	1 443.74	35 578.45	37 022.19
Investissement	179.06	3 956.78	3 777.72	28 122.42	31 900.14
TOTAL	5 635.84	10 857.30	5 221.46	63 700.87	68 922.33

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ADOpte les Comptes Administratifs / Commune, Assainissement 2013.

2014 - 08 : AFFECTATION DU COMPTE DE RÉSULTAT SUR LE BUDGET 2014

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Après avoir entendu et approuvé le Compte administratif de l'exercice 2013 ;

Constatant un excédent de fonctionnement de **2 993.63 €**

DÉCIDE de l'affecter comme suit :

A/ Résultat de l'Exercice	2 993.63 €
B/ Résultat antérieur reporté	250 875.25 €
C/ Transfert eau	123 074.37 €
D/ TOTAL du résultat à affecter	376 943.25 €
E/ Solde d'exécution d'investissement 2013 (D.001) (Déficit de financement)	- 45 083. 53 €
F) Transfert eau	+ 39 817.79 €
G) Solde des restes à réaliser d'investissement 2013 (RAR/ Recettes Invest – RAR/Dépenses Invest)	0.00 €
H) TOTAL DU BESOIN DE FINANCEMENT (D+E)	5 265.74 €
Décision d'affectation en réserve (R 1068) D'investissement	5 265. 74 €
E) Résultat de fonctionnement reporté (R002)	371 677.51 €

2014 - 09 : VOTES DES 4 TAXES LOCALES 2014

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VOTE les quatre **Taxes Directes Locales** comme suit :

	2014
TAXE D'HABITATION	9.95%
TAXE FONCIÈRE (BÂTI)	7.95 %
TAXE FONCIÈRE (NON BÂTI)	14.11 %
CFE	12.77 %

FIXE le montant des sommes à recouvrer au titre des Contributions Directes 2014 à :
126 401 €.

2014 - 10 : VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2014

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

PROCÈDE au **VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2014**, arrêtés en recettes et en dépenses aux sommes suivantes :

Budget Primitif / **COMMUNE** :

Section de Fonctionnement 2014	648 390.48
Section d'Investissement 2014	397 334.19

Budget Primitif / **ASSAINISSEMENT** :

Section de Fonctionnement 2014	41 201.25
Section d'Investissement 2014	35 856.92

INFORMATIONS DIVERSES

① Cimetière

Le Maire informe qu'il a signé l'acte d'achat d'une partie de la parcelle riveraine du cimetière, appartenant à Madame de BOISSIEU, le 11 février 2014. Il exprime sa satisfaction d'avoir conduit cette négociation avant la fin de son mandat afin de permettre l'agrandissement du cimetière actuel.

Il souligne la qualité du travail effectué par l'entreprise de maçonnerie LOSIER, dans la restauration à l'identique du mur riverain séparant le cimetière de la propriété de Mme de BOISSIEU, derrière le columbarium.

M. Jean-François DRUMARE, président de la commission travaux, informe le Conseil Municipal que le plan du cimetière est en cours d'impression et qu'il sera prochainement installé au cimetière un exemplaire étant affiché en mairie.



② **SÉCURITÉ** : sens interdit chemin du Fossé et places de stationnement pour handicapés place du Champ de Foire

Le Maire indique au Conseil Municipal que suite à plusieurs demandes adressées à la communauté de Communes pour la pose d'un panneau de sens interdit et ce afin de ne plus permettre l'accès des véhicules sur la route de Lieurey à partir du chemin du Fossé, cette installation devrait être effectuée sans délai suite à un échange téléphonique récent avec M. VIQUESNEL, Président de la commission voirie de la 4C. Il rappelle que cette mesure fait suite à l'arrêté du maire en date du 25 avril 2013, afin de supprimer cet accès particulièrement dangereux.

Le Maire indique également qu'il a renouvelé sa demande auprès de la 4C afin d'obtenir la matérialisation de 3 places pour handicapés sur la place du Champ de Foire, l'une au

bénéfice de M. OLIVE n° 335, route de Thiberville, l'autre au bénéfice de M. JEANNE n° 2, place du Champ de Foire et une place supplémentaire devant la mairie pour en faciliter l'accès, conformément aux deux arrêtés du 30 septembre 2013 et du 18 mars 2014.



③ Environnement : Le ruisseau du Frédet

Suite aux difficultés d'écoulement des eaux du Frédet dans le centre bourg, dans le busage qui permet à ce ruisseau de passer sous la route de Bréards, le maire déplore à nouveau l'incivilité de certains riverains qui jettent des débris divers dans le ruisseau, au risque de créer des inondations des propriétés en aval, et au mépris de la réglementation en la matière.

Il annonce par ailleurs que ce phénomène d'obstruction du busage est certainement accentué par sa détérioration consécutive à des travaux de proximité sur la route de Bréards et par le passage de véhicules d'un tonnage supérieur au maximum autorisé. Des travaux de réhabilitation de ce busage devraient être entrepris par la 4C.

Suite à la démarche du Maire auprès de la Direction des Routes de Beuzeville, une réunion de travail a eu lieu à Saint-Pierre-de-Cormeilles avec un représentant de l'ONEMA (Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques) pour envisager les moyens à mettre en œuvre pour supprimer les concrétions qui tendent à obstruer l'ouvrage qui permet aux eaux de ce bras du Frédet de passer sous la route de Thiberville près de la mairie.

A cette occasion, le représentant de l'ONEMA a indiqué que des travaux pourraient être programmés pour enlever les restes du vannage de l'ancien lavoir en bordure du chemin Vert, afin de favoriser la libre circulation de l'eau et éviter l'envasement du ruisseau en amont.

Le représentant de l'ONEMA a rappelé à cette occasion l'interdiction absolue de lavage des véhicules en bordure du ruisseau, et à plus forte raison le rinçage des engins agricoles d'épandage de produits phytosanitaires. Un arrêté du maire et un panneau d'information sur le site devraient officialiser et matérialiser cette interdiction, conformément à la réglementation en la matière.



④ Effectifs de l'école maternelle de Cormeilles

Le Maire informe le Conseil Municipal de la teneur de l'intervention de Mme BEUZELIN, lors de la dernière réunion de la Commission Intercommunale du Regroupement Pédagogique des Écoles de Cormeilles, (CIRPEC).

Mme BEUZELIN a indiqué que son école maternelle pourrait voir une de ses classes fermée à la prochaine rentrée suite à la baisse de prévision des effectifs. Le Maire souligne que les membres de la commission ont exprimé leur soutien à la Directrice en prévoyant d'informer les parents et en les invitant à inscrire leurs enfants dès 2 ans à l'école maternelle, afin que l'école puisse continuer à accueillir les élèves dans les meilleures conditions d'effectifs et d'encadrement.

Le Maire souligne qu'une note d'information à ce sujet a été distribuée à tous les habitants de Saint-Pierre-de-Cormeilles.



⑤ M. PREVOT, adjoint, rend compte du suivi de collecte des ordures ménagères qui a eu lieu le 5 mars dans le lotissement de Saint-Pierre-de-Cormeilles. Il a été constaté bon

nombre d'anomalies depuis des erreurs de destination des déchets jusqu'au défaut total de tri. Cette opération a été l'occasion de rappeler de vive voix les consignes de tri et d'échanger avec les habitants sur les problèmes rencontrés pour se conformer aux bonnes pratiques en la matière.



⑥ Courriers et demandes diverses adressées au Conseil Municipal : chemins ruraux, travaux de voirie, sécurité route de Blangy.

○ Le Maire donne lecture du courrier recommandé, adressé aux membres du Conseil Municipal, par M. Jacques LEGAY, habitant du chemin des Broches, à propos de l'entretien et de la préservation de ce chemin rural.

M. LEGAY y dénonce le fait que les riverains de ce chemin n'aient pas été contraints d'effectuer l'élagage de leurs haies en utilisant tous les moyens réglementaires qui sont mis à la disposition des pouvoirs de police du maire, y compris l'élagage d'office mis à la charge des riverains récalcitrants.

Le Maire indique qu'il a choisi de tenter de régler ce problème, déjà ancien, à l'amiable, par un courrier adressé aux riverains leur rappelant leurs obligations dans ce domaine. Il souligne que, suite à la réclamation déposée par M. LEGAY auprès de M. le Sous-Préfet, il a adressé un courrier d'explication à M. le Sous-Préfet dont il donne lecture aux membres du Conseil Municipal. Il y soulignait le nécessaire équilibre à établir entre le caractère spécifique de ce secteur bocager du Pays d'Auge, avec ses nombreux chemins ruraux, les intérêts touristiques, et la vocation agricole traditionnelle de ce territoire, afin de permettre aux rares éleveurs qui subsistent encore d'y maintenir leur activité.

Il concluait enfin dans ce courrier en indiquant qu'il souhaitait qu'une démarche de conciliation et de compréhension soit entreprise par M. le Sous-Préfet entre les différentes parties afin d'éviter une procédure.

M. LEGAY, invité à s'exprimer, fait part au Conseil Municipal de son intention de persévérer dans sa démarche motivée par la préservation des chemins ruraux.

○ Le Maire donne lecture du courrier recommandé, avec photos, de M. Thierry PLUMET où il dénonce plusieurs problèmes de voirie en suspens et la détérioration du chemin de la Secletterie qui mène au Bois Blondel.

Après un échange avec M. LESAULNIER, 1^{er} adjoint, qui exploite une parcelle riveraine du chemin, le maire invite les parties concernées à accepter la proposition de M. PLUMET qui suggère qu'une commission, associant représentants du Conseil Municipal et parties concernées, se rendent sur place pour examiner l'état du chemin et envisager conjointement l'action à entreprendre pour parvenir à un accord amiable.

○ Le Maire donne lecture de la déclaration-pétition de M. Fabien LEPILLIER, riverain de la départementale 96, dite route de Blangy, sur le territoire de la commune, sur laquelle il demande qu'une limitation de la vitesse des véhicules à 70 km/h soit installée, comme celle qui existe déjà sur la portion de cette route dans le département voisin du Calvados. Pour M. LEPILLIER, cette demande vise à sécuriser la circulation sur cette voie sinueuse comportant de nombreux virages et des sorties d'habitations sans visibilité. Le Maire indique que cette déclaration, sous forme de pétition, a recueilli 59 signatures émanant majoritairement des riverains de la route. Il informe le Conseil Municipal qu'il a reçu ce même jour, copie de la réponse adressée à M. Fabien LEPILLIER par la Direction des Routes du Conseil Général.

Cette réponse, reprenant les éléments des mesures de vitesse effectuées en 2009 à la demande de la commune, conclut sa fin de non-recevoir en indiquant que les usagers de la route de Blangy « respectent le code de la route » et que « l'instauration d'une limitation de vitesse particulière n'apparaît donc pas nécessaire ».

Le Maire déplore l'incohérence du traitement du problème entre les deux départements, et l'absence de prise en compte d'une demande de sécurisation des riverains confrontés à la réalité de la situation engendrée par la configuration particulière de cette route. Il souligne par ailleurs que le revêtement est particulièrement dégradé dans plusieurs secteurs de cette route et déplore que des travaux de réfection de cette départementale ne soient pas entrepris en priorité.

M. Philippe LEGAY, conseiller municipal s'accorde à reconnaître que la route de Blangy est particulièrement dangereuse dans sa configuration mais estime qu'une limitation de vitesse, quelle qu'elle soit, ne réglera pas le problème.



Pour conclure la dernière réunion du Conseil Municipal et son mandat de maire avant les prochaines élections municipales, M. BRIAVOINE, Maire, a fait la déclaration suivante :

« Au moment où je vais quitter le Conseil Municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles et mon poste de maire, je tiens à remercier toutes les personnes qui m'ont fait confiance pour assumer cette tâche, parfois difficile, mais toujours intéressante : les habitants de Saint-Pierre-de-Cormeilles d'abord, mais aussi mes collègues du Conseil Municipal, adjoints, conseillères et conseillers municipaux, ainsi que les membres du personnel communal ».

« Je tiens à préciser que je pars pour être fidèle à l'engagement que j'avais pris il y a six ans, au moment de mon élection, de faire un seul mandat pour passer la relève à ceux qui ont travaillé avec moi, mais aussi parce que j'estime qu'il y a un âge pour assumer cette tâche, et un âge pour l'abandonner. »

« Encore une fois, je tiens à remercier tout particulièrement les deux secrétaires de mairie qui m'ont beaucoup aidé depuis 7 ans : d'abord Patricia BEAUDOIN, puis Marie-France BESNARD, deux personnes compétentes et dévouées, attentives au bon fonctionnement de la mairie. Je remercie également Jacques BESNARD, employé communal, pour son travail au service de la collectivité. »

« Je souhaite bon courage et réussite à la future équipe municipale qui prendra en main les destinées de notre commune dès la fin mars ».



COMMUNIQUÉS

REPORT DE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

- Mercredi 23 Avril reporté au **Jeudi 24 Avril**
- Mercredi 11 Juin reporté au **Jeudi 12 Juin**

Liste des membres du Conseil Municipal présents à la réunion du 18 Mars 2014 :

Gérard BRIAVOINE,
Maire

Fabien COMBES,
Conseiller
Absent excusé

Jacky LESAULNIER,
1^{er} Adjoint



Jean LEROY,
Conseiller



Christophe PRÉVOT,
2^{ème} Adjoint

Jean-François DRUMARE,
Conseiller



Dominique LUST,
3^{ème} Adjoint



Philippe LEGAY,
Conseiller

Isabelle LEMOINE,
Conseillère



Sylvie PLUMET,
Conseillère



Sophie PERDRIX,
Conseillère
Absente excusée

Michèle DAHINDEN,
Conseillère



Christophe COLAS,
Conseiller



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an Deux Mil Quatorze, le Vingt Huit Mars, à Dix Neuf Heures, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Madame Michèle DAHINDEN, la plus âgée des membres du conseil.

Sur la convocation qui leur a été adressée par le maire sortant.

PRÉSENTS :

M. BOSCHER – Mme CHAPRON – M. COLAS – Mme DAHINDEN – M. DRUMARE –
Mmes GUEHL – LEFEVRE – M. LEGAY – Mme LEMOINE – MM. LESAULNIER –
LOSIER – LUST- Mme PLUMET – MM. PREVOT – TOURAINE,

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de Séance : Gwénaél TOURAINE



2014 - 11 : Élection du Maire

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 15

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

– M. Jacky LESAULNIER 13 voix (Treize)

– M. Jean-François DRUMARE 1 voix (une)

- M. Jacky LESAULNIER ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire.

2014 - 12 : Détermination du nombre d'Adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

FIXE à TROIS le nombre des adjoints pour la commune de Saint-Pierre-de-Cormeilles.

2014 - 13 : Élections des Adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2122-7 et les articles L.2122-7-1 ;

Considérant que le ou les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Élection du 1^{er} Adjoint :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 15

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- M. Jean-François DRUMARE 9 voix (Neuf)
- M. Dominique LUST 4 voix (Quatre)
- M. Christophe PREVOT 2 voix (Deux)
- M. Jean-François DRUMARE, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 1^{er} Adjoint au Maire.

Élection du 2^{ème} Adjoint :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 15

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- M. Dominique LUST 12 voix (Douze)
- M. Christophe PREVOT 3 voix (Trois)
- M. Dominique LUST, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 2^{ème} Adjoint au Maire.

Élection du 3^{ème} Adjoint :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 15

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- M. Christophe COLAS 1 voix (Une)
- Mme Sylvie PLUMET 8 voix (Huit)
- M. Christophe PREVOT 6 voix (Six)
- Mme Sylvie PLUMET, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 3^{ème} Adjoint au Maire.

Liste des membres du Conseil Municipal présents à la réunion du 28 Mars 2014 :

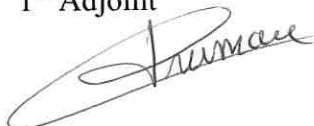
Jacky LESAULNIER,
Maire



Dominique BOSCHER,
Conseiller



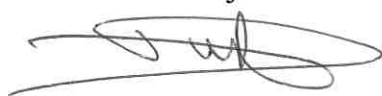
Jean-François DRUMARE,
1^{er} Adjoint



Joëlle LEEVRE,
Conseillère



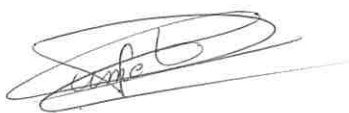
Dominique LUST,
2^{ème} Adjoint



Muriel CHAPRON,
Conseillère



Sylvie PLUMET,
3^{ème} Adjoint



Michèle DAHINDEN,
Conseillère



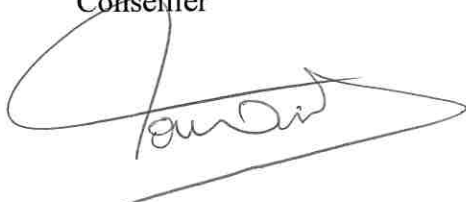
Jacky LOSIER,
Conseiller



Christophe PREVOT,
Conseiller



Gwénaél TOURAINE,
Conseiller



Catherine GUEHL,
Conseillère



Christophe COLAS,
Conseiller



Philippe LEGAY,
Conseiller



Isabelle LEMOINE
Conseillère



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES**

L'an Deux Mil Quatorze, le Dix Avril, à Vingt heures, le Conseil Municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles, légalement convoqué le 4 Avril 2014, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

PRESENTS :

M. LESAULNIER, Maire – MM. DRUMARE – LUST – Mme PLUMET, Adjoints – MM. LOSIER – TOURAINE – BOSCHER, Mmes LEFEVRE – CHAPRON – DAHINDEN – GUEHL – M. LEGAY – Mme LEMOINE, Conseillers Municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

MM. COLAS qui donne pouvoir à M. DRUMARE
M. PRÉVOT

Secrétaire de séance : M. Gwénaél TOURAINE

M. LESAULNIER, Maire, propose tout d'abord au Conseil Municipal, comme il avait déjà été évoqué, de nommer M. Gérard BRIAVOINE Maire Honoraire de la commune, en remerciement des 37 années passées au service de Saint-Pierre-de-Cormeilles et de ses habitants. Le Conseil approuve à l'unanimité.

Indemnités du Maire et des Adjoints

Les résultats du recensement 2014 ne sont pas encore connus, mais notre commune se trouve dans la tranche des communes de 500 à 999 habitants. Le taux maximal d'indemnités est donc de 31% pour le Maire, soit une rémunération de 1 178.46 € Brut par mois.

Pour les Adjoints, le taux est de 8.25%, soit une rémunération mensuelle de 313.62 € Brut pour chacun.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ces indemnités.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a donné délégation au Maire, afin d'être chargé, pour la durée de son mandat, de prendre un certain nombre de décisions et de favoriser la bonne administration communale.

Des délégations ont également été définies aux 3 adjoints en cas d'absence du Maire.

Commissions Municipales

Les Membres du Conseil Municipal ont choisi de se répartir dans les différentes Commissions comme suit :

Commission Finances : Présidente de la Commission : Mme DAHINDEN

MM. LESAULNIER, LUST, DRUMARE, TOURAINE, Mmes CHAPRON et PLUMET

Commission Travaux : Président de la Commission : M. DRUMARE

MM. LESAULNIER, COLAS, LEGAY, LOSIER, Mmes PLUMET et LEFEVRE

Commission Voirie : Président de la Commission : M. LUST
MM. LESAULNIER, BOSCHER, LEGAY, PREVOT, Mme LEFEVRE

Commission Assainissement : Président de la Commission : M. LUST
MM. LESAULNIER, BOSCHER, DRUMARE, Mme GUEHL

Commission Cimetière : Président de la Commission : M. DRUMARE
MM. LESAULNIER, LOSIER, BOSCHER, TOURAINE, COLAS, Mme DAHINDEN

Commission des Fêtes : Présidente de la Commission : Mme LEMOINE
MM. LESAULNIER, TOURAINE, Mmes PLUMET, GUEHL, CHAPRON

Commission Infos/Communication : Président de la Commission : M. TOURAINE
M. LESAULNIER, Mmes LEFEVRE et DAHINDEN

Commission Urbanisme et Environnement : Président de la Commission : M. LESAULNIER
MM. PREVOT, COLAS, LEGAY, LUST, LOSIER, Mmes DAHINDEN et CHAPRON

Après s'être renseigné sur la faisabilité, Monsieur le Maire propose d'intégrer à cette commission M. Gérard BRIAVOINE, qui saura être de bon conseil.

Une réunion aura d'ailleurs lieu le 17 Avril pour le P.L.U (Plan Local d'Urbanisme) ; M. LESAULNIER sera accompagné aux réunions par M. LUST, Mmes LEFEVRE et DAHINDEN, ainsi que par M. BRIAVOINE.

Deux personnes sont également nommées pour assister Monsieur le Maire dans tout ce qui concerne les Certificats d'Urbanisme et les Permis de Construire : il s'agit de Mmes CHAPRON et DAHINDEN.

Communauté de Communes de Cormeilles :
MM. LESAULNIER, DRUMARE et LUST

Syndicat Intercommunal d'Électricité et de Gaz de l'Eure (SIEGE) :
Titulaire : Mme PLUMET et M. LEGAY (suppléant)

Syndicat Intercommunal de la Restauration du Groupement Scolaire de Cormeilles
(SIRGSC) :
M. LESAULNIER, Mmes LEMOINE et GUEHL

Commission Intercommunale du Regroupement Pédagogique des Écoles de Cormeilles (CIRPEC) : Titulaires : MM. LESAULNIER et LEGAY, Mme GUEHL –
Suppléante : Mme LEMOINE

Syndicat d'Adduction d'Eau Potable de Cormeilles, Lieuvin, Thiberville (SAEP CLT) :
Titulaire : M. LUST - Suppléant : M. BOSCHER

A l'issue de la répartition des différents membres du Conseil Municipal dans les différentes commissions, Monsieur le Maire annonce la feuille de route pour les 6 années à venir. Il envisage de faire signer à chacune et chacun une « charte de bonne conduite » pour une implication et une participation active aux réunions. Comme évoqué dans la Profession de Foi, le PLU, les travaux du cimetière, les trottoirs du lotissement et la sécurisation du centre bourg, notamment, seront les chantiers à entreprendre.

Monsieur le Maire précise que les membres du Conseil Municipal ne doivent pas hésiter à s'exprimer sur tel ou tel sujet, même s'ils sont en désaccord avec lui.

Présentation du compte Administratif 2013 de la commune

Le résultat pour 2013 de la section de fonctionnement est léger (2993.63 €), mais avec la reprise de l'exercice 2012 et la reprise du budget de l'eau, on obtient un budget primitif 2014 de 376943.25 €.

Tableau d'amortissement des emprunts de Saint-Pierre-de-Cormeilles

L'emprunt pour la dernière tranche du lotissement avait été fait pour 15 ans. Il arrivera à son terme en 2017, ce qui fera économiser à la commune 10000.00 € par an.

L'emprunt pour la toiture de l'église, quant à lui, court jusqu'en 2023 ; il représente environ 9000.00 € par an.

Au final, nous pouvons dire que la comptabilité de la commune est saine avec un endettement modéré.

Après la présentation du tableau d'amortissement des emprunts, du compte administratif 2013 de la commune et du compte administratif de l'assainissement, M. LUST prend la parole et évoque la station d'épuration située sur le Chemin Vert. Un épandage de 1 000 m³ va devoir être nécessaire, probablement à la fin de l'été 2015 ; il sera financé à 80% par l'Agence de l'Eau et le Conseil Général de l'Eure.

En 2015, il faudra également prévoir un budget d'environ 15 000.00 €. L'installation d'un bac à graisse nettoyable et d'un débitmètre seront également nécessaires. Le problème est que la station d'épuration n'est pas pourvue en électricité.

Un autre problème se pose : celui des ragondins, qui ont envahi la zone. Une solution devra être étudiée afin d'en venir à bout.

Travaux d'agrandissement du cimetière

Une Réserve Parlementaire de 4 000.00 € a été accordée à la commune pour des travaux d'investissement. Monsieur le Maire propose que celle-ci soit affectée à l'agrandissement du cimetière. M. Jean-François DRUMARE, Président de la commission Travaux va solliciter diverses entreprises (terrassement, clôture et plantations) rapidement.

Monsieur le Maire évoque également l'aire de jeux située près de la Place Saint-Mathieu dans laquelle il faudra aussi prévoir des travaux.

Permanence du Maire et des Adjointes

M. LESAULNIER recevra à la Mairie le mardi matin et le Vendredi matin, uniquement sur rendez-vous ; exceptionnellement, il pourra aussi recevoir certains soirs pour les personnes qui travaillent.

M. DRUMARE, 1^{er} Adjoint, assurera une permanence le Jeudi de 8h30 à 10h00 ;

M. LUST, 2^{ème} Adjoint, assurera une permanence le Vendredi de 16h00 à 17h30 ;

Mme PLUMET, 3^{ème} Adjointe, assurera une permanence le Lundi de 10h30 à 12h00.

Mme PLUMET sera Responsable de la Salle des Fêtes ; elle s'occupera de la remise des clés lors des locations et de l'état des lieux et inventaire de la vaisselle avant et après la location.

Commémoration de l'Armistice du 8 Mai 1945

La Commémoration de l'Armistice du 8 Mai 1945 aura lieu au Monument aux Morts, le Jeudi 8 Mai 2014 à 17h15.

À l'issue, un Vin d'Honneur sera offert aux habitants sous le préau de l'ancienne école. Le Conseil Municipal en profitera pour honorer M. Gérard BRIAVOINE, ancien Maire. Les habitants de la commune qui le souhaitent sont invités à participer à un cadeau qui sera remis à cette occasion à notre ancien Maire. La mairie étant fermée du 24 Avril au 04 Mai inclus, les dons pourront être déposés dans la boîte aux lettres que Monsieur le Maire consultera régulièrement.

Elections Européennes du 25 Mai 2014

Il est rappelé aux habitants de Saint-Pierre-de-Cormeilles qu'ils pourront venir voter en Mairie pour les élections européennes le Dimanche 25 Mai de 8h00 jusqu'à 18h00.

HORAIRES	PRÉSIDENT	ASSESEUR (enveloppes)	ASSESEUR (émargement)
08h00 – 10h00	J.LESAULNIER	C.GUEHL	M.TOURAINE
10h00 – 12h00	D.LUST	M.CHAPRON	J.LOSIER
12h00 – 14h00	S.PLUMET	P.LEGAY	C.PREVOT
14h00 – 16h00	J-F DRUMARE	J. LEFEVRE	D. BOSCHER
16h00 – 18h00	J. LESAULNIER	I.LEMOINE	M. DAHINDEN

Chasse aux œufs de Pâques sur la Place du Champ de Foire

L'Association I.S.L.C. (Information, Sports, Loisirs et Culture) organise le Samedi 19 Avril à 15h00 la 18^{ème} chasse aux œufs de Pâques pour les enfants de moins de 11 ans, sur la Place du Champ de Foire, ainsi qu'une course à la cuillère pour les autres enfants et les adultes.

Faits divers

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été contacté tout récemment par les gendarmes de Cormeilles, qui lui ont appris qu'une dame, habitant Place du Champ de Foire, promenait son chien quand elle a été attaquée par un gros chien qui venait de sauter une clôture. Le petit chien n'a pas survécu à l'attaque.

Les papiers du chien sont en règle mais il n'est pas déclaré en Mairie. Il va faire l'objet d'une surveillance durant 3 semaines par les services vétérinaires. M. PHILIPPE LEGAY demande qu'un arrêté soit pris pour interdire les chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie dans le lotissement. Le Maire se rendra sur place et enverra un courrier de mise en demeure aux propriétaires de chiens présentant un danger pour les personnes, et si un danger persiste il prendra alors un arrêté de placement du chien dans un lieu de dépôt adapté. Monsieur le Maire rappelle que tout chien de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie doit être déclaré en Mairie, et que tout animal dangereux ne fera à l'avenir l'objet d'aucune indulgence. L'incident ayant eu lieu à proximité de l'aire de jeux, les conséquences pourraient être bien plus dramatiques si c'était un enfant qui se faisait attaquer...

Enfin, M. TOURAINE informe le Conseil Municipal qu'il y a quelques jours, un semi-remorque étranger a entrepris un demi-tour devant l'église, endommageant au passage la clôture de M. et Mme DELALONDE.

Il demande à ce que soit étudiée la possibilité de faire poser un panneau « demi-tour interdit » juste avant la propriété de M. et Mme DELALONDE. M. DRUMARE rappelle que les services de l'équipement doivent venir avant l'été afin de peindre sur la chaussée une ligne blanche continue, le long de la route de Thiberville, afin de bien signaler la zone piétonnière. Cette proposition leur sera soumise, mais un tel panneau sous-entendrait que les services des pompes funèbres, entre autres, n'auraient plus le droit de faire un demi-tour pour se garer devant l'église.

Divers

➤ L'enduro National de la Vallée de la Calonne organisé par le Club Motocycliste Thibervillais M. PEDRU, responsable du Club de Thiberville, rencontrera le Maire et se rendra sur place à différents endroits pour un repérage des chemins empruntés. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote pour cette manifestation sportive (13 voix pour, 2 voix contre).

Cette manifestation se déroulera le Dimanche 27 Juillet 2014

➤ Fermeture du secrétariat

Le secrétariat sera fermé du 24 Avril 2014 au Dimanche 04 Mai 2014

En cas d'urgence, s'adresser :

-M Jacky LESAULNIER, Maire	02-32-42-18-64
-M Jean-François DRUMARE, 1 ^{er} Adjoint	02-32-57-14-73
-M. Dominique LUST, 2 ^{ème} Adjoint	06-11-91-85-74
-Mme Sylvie PLUMET, 3 ^{ème} Adjointe	02-77-18-40-38

Liste des membres du Conseil Municipal présents à la réunion du 10 Avril 2014 :

Jacky LESAULNIER,
Maire



Dominique BOSCHER,
Conseiller



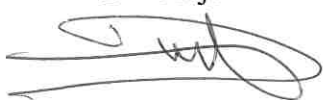
Jean-François DRUMARE,
1^{er} Adjoint



Joëlle LEFEVRE,
Conseillère



Dominique LUST,
2^{ème} Adjoint



Muriel CHAPRON,
Conseillère



Sylvie PLUMET,
3^{ème} Adjoint



Michèle DAHINDEN,
Conseillère

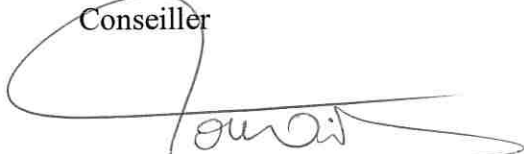


Jacky LOSIER,
Conseiller



Christophe PREVOT,
Conseiller
Absent excusé

Gwénaél TOURAINÉ,
Conseiller



Catherine GUEHL,
Conseillère



Christophe COLAS,
Conseiller

Pouvoir à M. Jean-François DRUMARE



Philippe LEGAY,
Conseiller

Isabelle LEMOINE
Conseillère



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES**

L'an Deux Mille Quatorze, le vingt deux mai, à vingt heures, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE - Mme PLUMET, Adjoints - MM LOSIER - COLAS - TOURAINE - BOSCHER - Mmes CHAPRON - DAHINDEN - M. PRÉVOT - Mme GUEHL - M. LEGAY - Mme LEMOINE, Conseillers Municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

M. LUST qui donne pouvoir à M. LESAULNIER
Mme LEFEBVRE qui donne pouvoir à Mme DAHINDEN

Secrétaire de séance : M. Jean-François DRUMARE



Visite de Mme Claude HAMON, Conseillère Générale

Sur l'invitation de M. LESAULNIER, Maire, Mme Claude HAMON, nouvelle Conseillère générale pour le canton de Cormeilles, est venue, avant que la séance du conseil municipal ne soit ouverte, se présenter et faire connaissance avec les membres du conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles.

M. LESAULNIER, Maire et l'ensemble du conseil municipal remercient Mme HAMON pour sa visite à la Mairie de Saint-Pierre-de-Cormeilles.

Agrandissement du Cimetière

M. LESAULNIER, Maire donne la parole à M. DRUMARE, président de la commission cimetière, afin de rendre compte des travaux de la commission concernant l'examen des devis des différents corps de métier pour l'agrandissement du cimetière. A l'issue de la réunion des membres de la commission cimetière du samedi 17 mai 2014, il a été décidé, à l'unanimité, de proposer au conseil municipal les entreprises suivantes :

- lot terrassement : Entreprise BUSSY de Piencourt
Montant du devis : 15 829,25 € HT soit 18 995,10 € TTC
- lot clôture : Entreprise BATAILLE de Pont Audemer
Montant du devis : 5 453,00 € HT soit 6 543,60 € TTC
- lot maçonnerie : Entreprise LOSIER de Saint-Pierre-de-Cormeilles
Montant du devis : 5 695,20 € HT soit 6 834,24 € TTC
- lot marbrerie : Entreprise PERDRIX de Cormeilles
Montant du devis : 2 916,67 € HT soit 3 500,00 € TTC

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le choix des entreprises par les membres de la commission cimetière. M. DRUMARE indique que les travaux commenceront au mois de

septembre 2014. M. LESAULNIER précise qu'une réserve parlementaire de 4 000,00 € a été accordée par M. Hervé MORIN, député, pour ces travaux. Le Conseil Municipal se joint à M. le Maire pour adresser ses remerciements à M. MORIN.

M. LESAULNIER, Maire, les membres de la commission cimetièrre et le conseil municipal remercient les entreprises qui n'ont pas été choisies pour le temps qu'elles ont consacré à l'élaboration de leurs devis pour l'agrandissement du cimetière de Saint-Pierre-de-Cormeilles.

Entretiens des chemins communaux

M. LESAULNIER, Maire, donne lecture d'un courrier de M. Thierry PLUMET de Saint-Pierre-de-Cormeilles adressé à Mr le Maire et à son conseil municipal concernant la remise en état du chemin de la Sécletterie. Mr le Maire indique que les membres de la commission voirie et son président, M. LUST, sont allés sur place pour décider des travaux à effectuer. Il est proposé au conseil municipal de mettre du caillou afin de boucher les trous et de remettre à niveau le chemin, dans la partie qui présente la plus grande déclivité, afin d'en améliorer l'accessibilité.

Le conseil municipal donne son accord pour ces travaux.

M. le Maire et les membres de la commission voirie proposent également d'acheter un camion de cailloux afin de boucher les trous du chemin de Calais et du chemin des Carrières.

Le conseil donne son accord.

M. le Maire indique qu'il demandera à l'employé communal, M. BESNARD, d'effectuer ces travaux.

M. le Maire de Saint-Pierre-de-Cormeilles précise que pour ce qui est du chemin d'Honfleur, il va prendre contact avec les mairies de Le Faulq et de Le Pin afin de trouver un accord pour remettre en état ce chemin qui se trouve successivement sur ces 3 communes.

Augmentation inquiétante du trafic automobile de la rue de Bréards

M. LESAULNIER, Maire donne la parole à Mme BIDOIS et à M. DAUBERT riverains de la rue de Bréards, afin d'alerter le conseil sur la constante augmentation du trafic des automobiles et des poids lourds sur cette petite route étroite et sinueuse et sur la vitesse excessive des véhicules.

M. DAUBERT demande s'il serait possible de faire un comptage afin de déterminer le nombre de passages journaliers et aussi de déterminer la vitesse des véhicules.

Mme. BIDOIS indique que cette petite route est aussi très souvent empruntée par des poids lourds qui dépassent largement le tonnage autorisé.

M. le Maire rappelle que la rue de Bréards est limitée à 30 Km/h et qu'elle est autorisée aux véhicules ne dépassant pas le poids de 19 tonnes au maximum.

M. le Maire et son Conseil Municipal propose de contacter les services de gendarmerie afin que, dans un premier temps et de manière préventive, ils fassent respecter la limitation de vitesse et la limitation du tonnage des véhicules.

Réglementation du stationnement de la place du Champ de Foire

Suite au courrier de M. JEANNE qui demande l'autorisation de stationner son véhicule sur le trottoir devant la porte de son domicile, M. LESAULNIER, Maire, donne lecture de l'arrêté municipal pris le 21 mars 2013 concernant le stationnement des véhicules sur la place du lotissement du Champ de Foire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, confirme les termes de cet arrêté et indique qu'aucune dérogation ne sera accordée.

Monsieur le Maire indique qu'un arrêté pour création d'un emplacement réservé aux véhicules des personnes handicapés a été pris le 18 mars 2014 pour faciliter le stationnement de M. JEANNE à proximité de son domicile. La signalisation de cet emplacement a été banalisée par les services de la Communauté de Communes de Corneilles.

Le Maire précise qu'il est dans les projets de la commune de refaire les trottoirs de la place du Champ de Foire comme l'équipe municipale s'y était engagée dans sa profession de foi avant les élections municipales de 2014.

M. le Maire demande à M. LUST, président de la commission voirie et à M. DRUMARE, président de la commission travaux de contacter des entreprises de travaux publics afin de faire établir des devis pour la réfection de ces trottoirs. Les commissions travaux et voiries étudieront également la remise en état de l'aire de jeux située près de la place Saint-Mathieu afin de la rendre facilement accessible aux familles avec des landaus ou des poussettes ainsi pour envisager le remplacement des jeux devenus vétustes.

Le conseil municipal donne son accord pour que des devis soient demandés.

Réglementation des chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie

Le Maire informe le conseil municipal des suites de l'affaire du chien du lotissement du champ de foire. Il rappelle que tout chien de 1^{ère} et de 2^{ème} catégorie doit être déclaré en mairie. M. LESAULNIER précise que pour les propriétaires de chiens, entrant dans une de ces deux catégories qui n'auraient pas les papiers et les certificats en règle, il n'hésitera pas à prendre un arrêté de placement du chien dans un lieu de dépôt adapté.

M. le maire informe le conseil qu'il a été demandé aux propriétaires de chiens demeurant sur le lotissement de Saint-Pierre-de-Corneilles d'être vigilant sur l'état des clôtures de leurs propriétés et d'effectuer des réparations ou de rehausser le grillage si cela s'avère nécessaire.

Visite des bâtiments communaux par les membres du Conseil Municipal

Après la mise à disposition des deux logements communaux à la Mairie de St-Pierre-de-Corneilles, et sur l'invitation du Maire M. LESAULNIER et de M. DRUMARE président de la commission travaux, les membres du conseil municipal sont allés visiter ces locaux afin de se rendre compte de l'ampleur des travaux de réhabilitation et du devenir de ces bâtiments.

Le Maire demande aux membres du conseil municipal de réfléchir à ce qui pourrait être réalisé tout en tenant compte des contraintes budgétaires de notre commune.

Une décision sera prise par le conseil municipal sur le devenir de ces bâtiments lors de la prochaine réunion de conseil.

INFORMATIONS DIVERSES

✓ Mme GUEHL, conseillère municipale demande s'il serait possible de poser un panneau de limitation de vitesse à 70 Km/h à la sortie du rond-point des Fermes de la Calonne en direction de Cormeilles.

M. le Maire indique que cette demande a déjà été faite auprès de la direction des routes et souligne l'incohérence de la limitation de vitesse de cette route de Lisieux limitée à 70 en montant vers Lisieux et à 90 en descendant vers Cormeilles.

✓ M. DRUMARE et Mme GUEHL membres de la commission assainissement rendent compte de la visite d'un technicien du département à la station de lagunage de notre commune. Ils font part de ses observations et de l'urgence d'effectuer quelques travaux de mise aux normes.

Mr le Maire précise qu'il sera prévu une somme de 15 000.00 € au budget 2015 afin de réaliser des travaux à la station et que les démarches concernant le plan d'épandage des boues vont être engagées et qu'elles devraient aboutir pour la fin de l'été 2015.

✓ Mr DRUMARE demande que soit posé un panneau d'interdiction de laver les véhicules auprès du lavoir qui se trouve derrière la mairie conformément à la demande l'ONEMA (Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques).

Le Maire répond que le panneau va être commandé et qu'il sera posé par l'employé communal.

✓ Mr LESAULNIER, Maire, informe qu'une matinée portes ouvertes sera organisée au R.A.M. (Relais d'Assistante Maternelle) d'Épaignes le Samedi 14 Juin 2014 de 10h00 à 12h00.

✓ Mr le Maire indique également les membres du conseil municipal qu'un concert GOSPEL sera donné, dans le cadre des Musicales de Cormeilles, le Dimanche 10 Août 2014 à 20h30 en l'église de Saint-Pierre-de-Cormeilles. Les billets sont à disposition sur le site des Musicales de Cormeilles ou à l'office du tourisme de Cormeilles.

✓ Mme DAHINDEN et Mme CHAPRON nouvellement élues coprésidentes du comité des fêtes de Saint-Pierre-de-Cormeilles informent le conseil de l'organisation du concours des maisons fleuries et des plus beaux potagers. Le bulletin d'inscription joint à ce compte rendu sera à remplir et à déposer à la Mairie. Les prix seront remis à tous les participants le Samedi 13 Septembre 2014 vers 18h00 à l'occasion de la fête Saint Matthieu.

Rappel des permanences et des coordonnées du Maire et de ses Adjoints :

M. Jacky **LESAULNIER**, Maire, recevra à la Mairie le mardi matin et le vendredi matin, uniquement sur rendez-vous ; exceptionnellement, il pourra aussi recevoir certains soirs pour les personnes qui travaillent. Tél : 02-32-42-18-64

M. Jean-François **DRUMARE**, 1^{er} Adjoint, assurera une permanence le Jeudi de 8h30 à 10h00. Tél : 02-32-57-14-73

M. Dominique **LUST**, 2^{ème} Adjoint, assurera une permanence le Vendredi de 16h00 à 17h30. Tél : 06-11-91-85-74

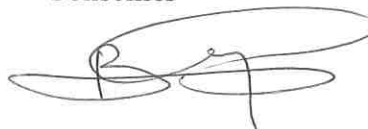
Mme Sylvie **PLUMET**, 3^{ème} Adjointe, assurera une permanence le Lundi de 10h30 à 12h00. Tél : 02-77-18-40-38

Liste des membres du Conseil Municipal présents à la réunion du 22 Mai 2014 :

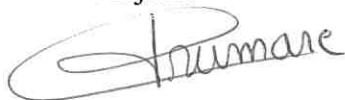
Jacky LESAULNIER,
Maire



Dominique BOSCHER,
Conseiller



Jean-François DRUMARE,
1^{er} Adjoint



Joëlle LEFEVRE,
Conseillère
Pouvoir à Mme Michèle DAHINDEN

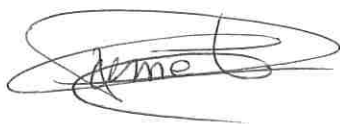
Dominique LUST,
2^{ème} Adjoint
Pouvoir à M. Jacky LESAULNIER



Muriel CHAPRON,
Conseillère



Sylvie PLUMET,
3^{ème} Adjoint



Michèle DAHINDEN,
Conseillère



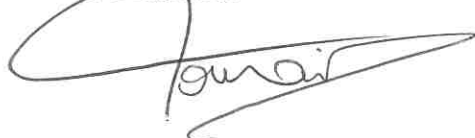
Jacky LOSIER,
Conseiller



Christophe PREVOT,
Conseiller



Gwénaél TOURAINÉ,
Conseiller



Catherine GUEHL,
Conseillère



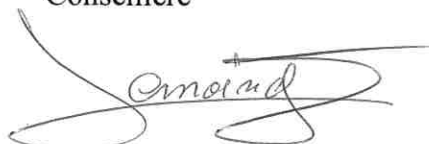
Christophe COLAS,
Conseiller



Philippe LEGAY,
Conseiller



Isabelle LEMOINE,
Conseillère



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES**

L'an Deux Mille Quatorze, le VINGT JUIN, à Dix Huit heures, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 13 Juin 2014, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - MM. DRUMARE - LUST - Mme PLUMET, Adjoints - MM LOSIER - COLAS - TOURAINE - BOSCHER - Mmes LEFEVRE - CHAPRON - DAHINDEN - Mmes GUEHL, Conseillers Municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme LEMOINE qui donne pouvoir à M. Jacky LESAULNIER
M. LEGAY qui donne pouvoir à M. Jean-François DRUMARE
M.PREVOT

Secrétaire de séance : M. Dominique LUST



Le Conseil Municipal s'est réuni ce jour pour désigner des délégués au sein des membres du conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles dans le cadre des élections sénatoriales du 28 septembre 2014 qui sont :

MM. LESAULNIER - DRUMARE – LUST (délégués) et Mmes PLUMET - GUEHL et M. BOSCHER (suppléants).

2014 - 24 : Indemnité de conseil et du budget au comptable

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE d'attribuer à Madame le receveur le taux maximum de l'indemnité de Conseil prévue par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 pris en application des dispositions de l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 et du décret n° 82-979 du 19 novembre 1982.

L'indemnité est calculée par application d'un tarif à la moyenne des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement, à l'exception des opérations d'ordre et afférentes aux trois dernières années (soit en 2013 une indemnité de : 331.48 € / net).

Cette dépense sera prélevée au budget unique en section de fonctionnement – Article 6225.

2014 - 25 : Désignation d'un délégué élu / CNAS (Comité National d'Action Sociale)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE de désigner Mme Sylvie PLUMET, 3^{ème} adjointe, délégué des élus afin de représenter la collectivité au sein du Comité National d'Action Sociale.

2014 - 26 : Contrat d'acquisition de logiciels et de prestation de services / SEGILOG

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal que le contrat d'acquisition de logiciels et de prestation de services conclu avec la société SEGILOG est arrivé à échéance le 14 juin 2014, il est donc nécessaire de renouveler ce contrat.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE de renouveler le contrat avec la société SEGILOG pour une durée de 3 ans, soit du 15 juin 2014 au 14 juin 2017 pour un montant annuel de 2 330.00 / H.T.

2014 - 27 : Acquisition de vaisselle

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Sylvie PLUMET, 3^{ème} adjointe, responsable de la location de la salle communale de Saint-Pierre-de-Cormeilles qui, après inventaire, souligne qu'il est nécessaire de faire un complément de vaisselle et énumère un devis demandé à cet effet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

RETIENT le devis de l'entreprise Henri JULIEN de Béthune,
pour un montant de : **602.18 € / H.T**

Cette dépense sera prélevée au Budget unique 2014 - Section Investissement - Article 2188.

2014 - 28 : Décision modificative N° 1

Suite à un courrier de la Trésorerie de Beuzeville Monsieur le Maire expose, aux membres du Conseil Municipal, qu'afin de mandater la dépense émise par la Communauté de Communes concernant les travaux de voirie de la VC 703, rue Baudry, il est nécessaire d'inscrire les modifications suivantes au budget 2014 de la commune :

2111	- 3 000.00 €
2041512	+ 3 000.00 €

2014 - 29 : Toiture du bâtiment du cimetière

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que dans la continuité des investissements consacrés cette année à l'agrandissement du cimetière il serait opportun de réaliser également la réfection de la toiture du bâtiment du cimetière qui s'avère très endommagée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

RETIENT le devis de l'entreprise VADEBOUT de Saint-Pierre-de-Cormeilles,
pour un montant de : 6 226.51 € / H.T

Cette dépense sera prélevée au Budget unique 2014 - Section Investissement - Article 2116.

2014 - 30 : Vente d'une parcelle de terrain

Dans le cadre de l'étude des travaux à réaliser dans le lotissement de la commune, la commission travaux envisage a décidé de supprimer l'aire de jeux se trouvant rue Fitz-Osbern et de créer une nouvelle aire de jeux qui regrouperait les petits et les grands dans un même lieu et conformes aux normes actuelles « place du Champ de Foire ». Afin de financer ce projet, Monsieur le Maire propose de mettre en vente la parcelle de l'aire de jeux actuelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE de vendre la parcelle située « rue Fitz-Obern », cadastrée AD 208, d'une contenance de 750 m², appartenant à la commune de Saint-Pierre-de-Cormeilles, pour un montant de 40 000.00 € / net vendeur.

SOLLICITE l'agence immobilière « Trouvé ! » pour la négociation.

AUTORISE Monsieur le Maire à engager toutes démarches nécessaires au bon déroulement de cette vente et à signer tous documents afférents à ce dossier.

INFORMATIONS DIVERSES

✓ Afin de compléter les membres élus du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), le conseil municipal a désigné 5 membres nommés qui sont : Mmes COMBES, FOURNET, ALPINI, AUMONT et GRASSIONOT.

✓ Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'en collaboration avec la Communauté de Communes de Cormeilles il a été décidé et programmé :

- la mise en place de panneaux signalétiques dans différents endroits (rue du Moulin, route de la

Chaule...),

- l'élargissement et l'encaissement de certains chemins,

- le nettoyage et la remise en état de la buse se trouvant « rue de Bréards » afin d'éviter tout débordement

du « Frédet ».

✓ La direction des routes a répondu favorablement à notre demande de comptage des véhicules rue « des Bréards ». Il sera installé un compteur durant une semaine moyennant un coût financier de 250.00 € /brut. Le panneau 70km/h demandé lors de la dernière réunion du conseil municipal sur la route en direction de Cormeilles a été installé.

✓ Suite à l'enquête de recensement qui s'est déroulée en début d'année 2014, la commune compte 607 habitants (pour mémoire en 2009 le nombre d'habitants était de : 618).

✓ La commission Infos / Communication s'est réunie à plusieurs reprises afin de créer un bulletin municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles.

M. Gwénael TOURAINE, Président de la commission, a présenté aux membres du Conseil Municipal, une maquette qui a été approuvée à l'unanimité, ainsi que le nom de « La Gazette de Saint-Pierre ».

Des félicitations ont été adressées à M. TOURAINE pour ce travail.

✓ Si vous êtes à la recherche d'une location à Saint-Pierre-de-Cormeilles (lotissement du Champ de Foire), la mairie tient à votre disposition des imprimés de candidature.

✓ Il est rappelé à tous les habitants que les feux de plein air sont interdits du 15 mars au 15 octobre (arrêté municipal en date du 27 juillet 2012). Cet arrêté est affiché en mairie.

✓ Mmes LEFEVRE et DAHINDEN soulignent que l'accès aux boîtes aux lettres de plusieurs habitations est impossible et demandent aux habitants de bien vouloir nettoyer les abords de celles-ci. Elles demandent également que les panneaux de signalisation de la route de Blangy soient dégagés.

COMMUNIQUÉS, MANIFESTATIONS, AGENDA

Concours des Maisons Fleuries et Potagers 2014

Un formulaire d'inscription au concours des *Maisons Fleuries et Potagers 2014* vous a été distribué dernièrement.

Vous pouvez encore vous inscrire à cette opération de valorisation de la commune **jusqu'au 4 juillet 2014.**

Enduro National de la Vallée de la Calonne / 2014

Le Club Motocycliste Thibervillais organise l'enduro national de la vallée de la Calonne 2014 le :

DIMANCHE 27 JUILLET 2014

Commémoration de la Fête Nationale à Saint-Pierre-de-Cormeilles

le Dimanche **13 Juillet 2014** selon le programme suivant :

- ✓ **18h00** Rassemblement devant la mairie,
 - ✓ **18h15** Dépôt de gerbes et allocutions suivis d'un vin d'honneur offert par la commune,
- La population est invitée à participer à cette commémoration de la fête nationale.**

Concert Gospel, église de Saint-Pierre-de-Cormeilles : 10 Août 2014 à 20H30

Un concert exceptionnel avec **GOSPEL DREAM, Spirituals**, aura lieu à l'église de Saint-Pierre-de-Cormeilles le :

Dimanche 10 août 2014 à 20h30 (lettre d'information jointe à ce compte-rendu).

FÊTE SAINT-MATTHIEU : Week-end du 13 et 14 septembre 2014

Samedi 13 septembre après-midi : concours de baby-foot, remise des diplômes des maisons fleuries et remise des dictionnaires français-anglais aux enfants de la commune.

Dimanche 14 septembre : messe en musique à 11 heures marché campagnard, repas champêtre en musique sous chapiteau et foire à tout.

FOIRE À TOUT :

Vous pouvez dès maintenant venir vous inscrire à la mairie ou aux permanences qui auront lieu

à la mairie de Saint-Pierre-de-Cormeilles les :

Mardis 02 et 09 septembre, les Vendredis 05 et 12 septembre 2014, de 17h00 à 19h00.

Prix : 3 € le mètre

Inscriptions de dernière minute, le dimanche matin : (4 € / le m).

COLLECTE des ORDURES MÉNAGÈRES

- La collecte du Mercredi 16 juillet 2014 **est reportée** au Jeudi 17 juillet 2014
- La collecte du Vendredi 18 juillet 2014 **est reportée** au samedi 19 juillet 2014
- La collecte du Vendredi 15 août 2014 **est reportée** au samedi 16 août 2014

FERMETURE DE LA MAIRIE POUR CONGÉS ANNUELS

La Mairie sera fermée du 25 Août jusqu'au 14 septembre 2014 inclus.

EN CAS D'URGENCE, s'adresser :

M. Jacky LESAULNIER, Maire	02-32-42-18-64
M. Jean-François DRUMARE, 1^{er} Adjoint	02-32-57-14-73
M. Dominique LUST, 2^{ème} Adjoint	06-11-91-85-74
M. Sylvie PLUMET, 3^{ème} Adjointe	02-77-18-40-38

Liste des membres du Conseil Municipal présents à la réunion du 20 Juin 2014 :

Jacky LESAULNIER,
Maire



Dominique BOSCHER,
Conseiller



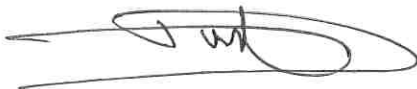
Jean-François DRUMARE,
1^{er} Adjoint



Joëlle LEFEVRE,
Conseillère



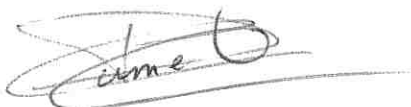
Dominique LUST,
2^{ème} Adjoint



Muriel CHAPRON,
Conseillère



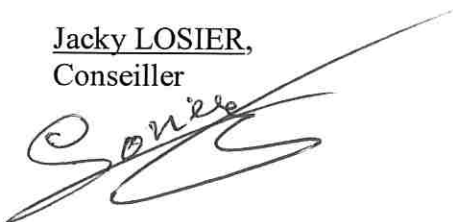
Sylvie PLUMET,
3^{ème} Adjoint



Michèle DAHINDEN,
Conseillère

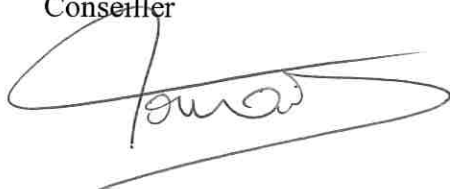


Jacky LOSIER,
Conseiller



Christophe PREVOT,
Conseiller
Absent excusé

Gwénaél TOURAINÉ,
Conseiller



Catherine GUEHL,
Conseillère



Christophe COLAS,
Conseiller



Philippe LEGAY,
Conseiller

Pouvoir à M. J-François DRUMARE

Isabelle LEMOINE,
Conseillère

Pouvoir à M. Jacky LESAULNIER

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES**

L'an Deux Mille Quatorze, le vingt-cinq septembre, à vingt heures, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 19 septembre 2014, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - MM. DRUMARE - LUST - Mme PLUMET, Adjoints - MM. LOSIER -TOURAIN - COLAS - Mmes CHAPRON - DAHINDEN - M. PRÉVOT - Mme GUEHL - M. LEGAY - Mme LEMOINE, Conseillers Municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme LEFEVRE qui donne pouvoir à Mme DAHINDEN
M. BOSCHER

Secrétaire de séance : Mme Sylvie PLUMET



Sur demande de M. LUST, 2^{ème} Adjoint, le Conseil Municipal observe avant de commencer une minute de silence en hommage à M. Hervé GOURDEL, l'otage français décapité en Algérie par des djihadistes se réclamant de l'organisation Etat islamique.

M. LESAULNIER, Maire, tient en premier lieu à féliciter les bénévoles et les co-présidentes du Comité des Fêtes pour le bon déroulement de la Fête Saint-Matthieu le week-end des 13 et 14 Septembre. Il apprécie la bonne image de la commune que véhicule cet événement. Mmes DAHINDEN et CHAPRON, co-présidentes, se joignent au Maire pour remercier les personnes ayant participé au succès de cette fête.



2014 - 31 : Taxe d'aménagement

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 331-1 et suivants ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, majoritairement, décide,

- **D'instituer** la taxe d'aménagement **avec le taux de 1%** sur l'ensemble du territoire communal ;
- **D'exonérer totalement** en application de l'article L 331-9 du code de l'urbanisme,

1° Les locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1° de l'article L. 331-12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2° de l'article L. 331-7 ; (logements aidés par l'Etat dont le financement ne relève pas des PLAI - prêts locatifs aidés d'intégration qui sont exonérés de plein droit - ou du PTZ+) ;

2° Dans la limite de 50 % de leur surface, les surfaces des locaux à usage d'habitation principale qui ne bénéficient pas de l'abattement mentionné au 2° de l'article L. 331-12 et qui sont financés à l'aide du prêt ne portant pas intérêt prévu à l'article L. 31-10-1 du code de la construction et de l'habitation ; (logements financés avec un PTZ+) ;

3° Les locaux à usage industriel ou artisanal mentionnés au 3° de l'article L.331-12 et leurs annexes ;

4° Les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 mètres carrés ;

5° Les immeubles classés parmi les monuments historiques ou inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques ;

6° Les surfaces annexes à usage de stationnement des locaux mentionnés au 1° et ne bénéficiant pas de l'exonération totale ;

7° Les surfaces des locaux annexes à usage de stationnement des immeubles autres que d'habitations individuelles ;

8° Les abris de jardin soumis à déclaration préalable.

Sous réserve de sa réception au contrôle de légalité de préfecture avant le 30 novembre, La présente délibération sera applicable au premier jour de l'année civile suivante.

Elle est parallèlement transmise au service de l'État chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1er jour du 2^{ème} mois suivant son adoption.

2014 - 32 : Urbanisme 4C

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil municipal d'un courrier de la Communauté de Communes de Cormeilles concernant le transfert de compétence urbanisme prévu par la loi Alur et qui demande de délibérer sur cette décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

S'OPPOSE au transfert de la compétence urbanisme prévu par la loi Alur des communes vers la Communauté de Communes conformément à la possibilité de blocage prévue par la loi.

2014 - 33 : Convention ALPI

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil municipal que l'Association A.L.P.I de Cormeilles (Association Lieuvain Pays d'Auge pour l'Insertion), lors de son Assemblée Générale du 05 juin 2014 a procédé à une légère augmentation de son taux horaire comme suit : 9.60 € au lieu de 9.50 €, à compter du 1^{er} juillet 2014, le coût des frais de déplacements et du matériel utilisé sont inchangés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Prend note de l'augmentation du taux horaire des prestations de service et le coût inchangé des frais de déplacements et du matériel utilisé.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

2014 - 34 : Travaux du cimetière

M. LESAULNIER laisse la parole à M. DRUMARE, 1^{er} Adjoint, pour évoquer les travaux du cimetière. M. DRUMARE explique que les travaux de terrassement sont terminés, et que la clôture est posée. Les travaux de maçonnerie et de toiture du bâtiment vont se réaliser très prochainement. Toutefois à la vue de ses premiers travaux, il s'avère nécessaire d'installer deux regards pour l'écoulement des eaux de la route de Bréards ainsi qu'une canalisation afin d'apporter un point d'eau dans l'extension du cimetière. M. DRUMARE présente un devis émanant de l'entreprise BUSSY.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

RETIENT le devis de l'entreprise BUSSY de Piencourt,

Pour un montant de : 1 207.68 € / T.T.C

Cette dépense sera prélevée au budget unique 2014 - en section d'investissement – Article 2116.

2014 - 35 : Affiliation Médecine du Travail

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que le conseil d'administration du Centre de Gestion 27 a validé une nouvelle convention d'affiliation au service médecine afin de répondre aux mieux aux demandes de visites médicales de médecine préventive.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE d'adhérer à cette nouvelle convention entre la commune et le Centre de Gestion de l'Eure,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.



INFORMATIONS DIVERSES

✓ Honorariat de M. Gérard BRIAVOINE

M. LESAULNIER a le plaisir d'informer les membres du Conseil que la Mairie a reçu un arrêté préfectoral en date du 4 Septembre 2014, confirmant que M. Gérard BRIAVOINE est désormais officiellement Maire Honoraire de Saint-Pierre-de-Cormeilles, après 37 ans passés au service de la commune en tant que conseiller, adjoint et Maire.

✓ Les écoles publiques de Cormeilles

M. LESAULNIER informe le Conseil qu'il a participé ce jour à une réunion pour les écoles de Cormeilles. Il a regretté de constater que les membres de la Commission concernée ne soient pas invités. Monsieur le Maire a demandé au Président de la CIRPEC que les invitations soient envoyées personnellement aux délégués de la commune de Saint-Pierre-de-Cormeilles.

L'instauration des rythmes scolaires a été évoquée. Depuis la rentrée, 50% des enfants de l'école maternelle et 75% des enfants de l'école primaire ont bénéficié des aménagements des rythmes scolaires.

Le mercredi pose néanmoins problème, puisque les enfants ont cours le matin, et peuvent aller à l'AEJ l'après-midi, mais le service de cantine n'étant pas assuré ce jour-là. Le Conseil, à l'unanimité, accepte que les repas du mercredi soient subventionnés tout comme ceux des autres jours de la semaine.

Par ailleurs, les Mairies seront à l'avenir responsables de l'état de l'air dans les écoles. Des travaux d'isolation seront nécessaires. La pose d'une VMC sera obligatoire. Les élus de Cormeilles ont déposé une demande de subvention au Pays Risle Estuaire pour ces travaux.

✓ Contrat de nettoyage

M. LESAULNIER informe les membres du Conseil qu'il a décidé de résilier le contrat avec la société de nettoyage AD NET de Pont-l'Evêque, qui avait en charge le nettoyage de la Mairie, de la salle des fêtes et de l'église. Cette résiliation prendra effet au 15 Décembre prochain.

✓ Travaux / divers

Le Maire informe le Conseil que des travaux ont été faits sur la Départementale 22 (marquage au sol) et nettoyage sous le pont du Frédet (route de Thiberville). Des travaux

d'élagage ont également été entrepris au niveau du rond-point. Enfin, la SILOGE effectue actuellement des travaux de réhabilitation thermique dans les logements pour un montant de : 290 000 € / H.T financé par les fonds propres de la SILOGE.

Monsieur le Maire remercie le Président de la commission travaux, M. Jean-François DRUMARE pour le bon déroulement des travaux et M. BUSSY et les Clôtures Bataille pour la qualité de leur travail.

M. LUST évoque le nettoyage du tout-à-l'égout qui va devenir nécessaire puisqu'il n'a pas été réalisé depuis 5 ou 6 ans. Un appel d'offres sera fait, trois entreprises seront sollicitées. Il y a environ 2 kilomètres de réseau à nettoyer.

✓ Terrain de jeux

M. LESAULNIER donne lecture d'un courrier envoyé conjointement par M. et Mme MARIDOR et M. et Mme DELABARRE. Ces personnes tiennent à attirer l'attention du Conseil Municipal sur le fait que le terrain de jeux est traversé par une buse afin que le trop plein s'évacue dans le tout à l'égout des eaux pluviales. Si ce terrain est vendu le Conseil municipal envisage de laisser cette servitude pour en faciliter l'entretien.

✓ Révision des listes électorales

Le Maire ainsi-que deux membres du Conseil Municipal Mme Sylvie PLUMET et M. Gwénaél TOURAINE se réuniront prochainement afin de réaliser la révision des listes électorales en présence de M. DELALONDE, Délégué du Président du Tribunal de Grande-Instance et M. BERTRAND, Délégué du Préfet.

✓ M. COLAS, Conseiller Municipal, demande s'il serait possible de poser un panneau indiquant le rond-point peu avant la Mairie, en arrivant de Thiberville.

M. le Maire prend note et indique que la demande sera faite auprès du Département.

✓ M. TOURAINE, Conseiller Municipal, évoque sa participation début Juillet au contrôle des sacs jaunes sur une partie de la commune en compagnie des Ambassadrices du Tri Sélectif. Lors de ce suivi de collecte, 38 sacs ou bacs ont été contrôlés, avec un taux de refus de 20.4% (pots en verre, canettes en verre, barquettes en plastiques, pots de yaourt, cahiers à couverture plastique, pots à semis, pantoufles, rasoirs jetables, etc...). Les erreurs de tri sont assez courantes, et il est important de rappeler que les sacs jaunes ne peuvent en aucun cas être utilisés comme des sacs d'ordures ménagères classiques. Par ailleurs, M. TOURAINE informe le Conseil qu'une visite du centre de tri de Pont-Audemer sera organisée le 24 octobre prochain.

✓ M. LOSIER, Conseiller Municipal, demande s'il serait possible de mettre du caillou sur la route de Cavicourt, à la demande de M. LEBOURG, pour éviter le ruissellement.

A ce sujet, M. le Maire informe qu'il vient de faire le tour de la commune avec J.P CAPON, Président de la commission voirie de la communauté de communes de Corneilles, et M. Gilbert LECOINTRE, responsable technique, afin de définir et programmer les travaux nécessaires des voies de la commune de Saint-Pierre-de-Corneilles qui seront chiffrés et analysés prochainement.

✓ M.LUST, délégué au SAEP CLT (Syndicat d'Adduction d'Eau Potable de Corneilles, Lieuvin Thiberville) évoque la réunion à laquelle il a participé dernièrement. Une augmentation du prix du M³ (mais pas de l'abonnement) d'environ 10 % sera nécessaire en 2015 pour équilibrer les tarifs de l'eau entre les anciens syndicats.

✓ M. DRUMARE, 1^{er} Adjoint, évoque la reprise de concessions qui va être engagée dans le cimetière. Une cinquantaine de tombes sont en état d'abandon et vont donc faire l'objet d'une procédure de reprise.

La commission cimetière se réunira prochainement.

✓ Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire, fait part de la demande de Mme Marie-France BESNARD qui souhaite un temps partiel à 80%. Après en avoir discuté, les membres du Conseil Municipal donnent un avis favorable à sa requête. **Ci-dessous, les nouveaux horaires à compter du 1^{er} novembre 2014.**

Lundi et jeudi : 8h30 - 12h30 et 13h30 - 16h30

Mardi et vendredi : 13h30 - 16h30

Ferme le mercredi

La séance est levée à 22h55.

COMMUNIQUÉS, MANIFESTATIONS, AGENDA

INFORMATION / INSEE

Monsieur le Maire informe les habitants de Saint-Pierre-de-Cormeilles qu'une enquête statistique sur le patrimoine des ménages va prochainement être effectuée sur la commune (entre le 6 Octobre et le 31 Janvier).

Mme Sophie AUTRIVE, enquêtrice de l'INSEE, passera interroger certains habitants qui auront été préalablement prévenus par courrier. Le Maire invite les personnes concernées à réserver un accueil favorable à Mme Sophie AUTRIVE, qui sera munie d'une carte officielle. Cette enquête a pour objectif de recueillir des informations sur la composition du patrimoine des ménages sous ses différentes formes (financière, immobilière, professionnelle, etc...).

Association ALPI de Cormeilles

L'association ALPI située 4, rue de Verdun à Cormeilles est à la disposition des particuliers, pour plus de renseignements vous pouvez la contacter, au : 02.32.42.57.82

REPAS DES ANCIENS DU 26 Octobre 2014

Le repas des anciens aura lieu au restaurant « Le Michels » à l'hôtel « Le Clos Deauville Saint-Gatien ».

Un car partira de la Mairie de Saint-Pierre-de-Cormeilles à 11 heures et sera de retour au même endroit en fin de journée à 18 heures.

Rappel des permanences et des coordonnées du Maire et de ses Adjoints :

M. Jacky LESAULNIER, Maire, recevra à la Mairie le mardi matin et le vendredi matin, uniquement sur rendez-vous ; exceptionnellement, il pourra aussi recevoir certains soirs pour les personnes qui travaillent. Tél : 02-32-42-18-64

M. Jean-François DRUMARE, 1^{er} Adjoint, assurera une permanence le Jeudi de 8h30 à 10h00 - Tél : 02-32-57-14-73

M. Dominique LUST, 2^{ème} Adjoint, assurera une permanence le Vendredi de 16h00 à 17h30 - Tél : 06-11-91-85-74

Mme Sylvie PLUMET, 3^{ème} Adjointe, assurera une permanence le Lundi de 10h30 à 12h00 - Tél : 02-77-18-40-38

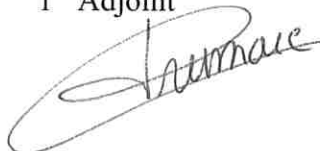
Liste des membres du Conseil Municipal présents à la réunion du 25 Septembre 2014 :

Jacky LESAULNIER,
Maire



Dominique BOSCHER,
Conseiller
Absent excusé

Jean-François DRUMARE,
1^{er} Adjoint



Joëlle LEFEVRE,
Conseillère
Pouvoir à Mme Michèle DAHINDEN



Dominique LUST,
2^{ème} Adjoint



Muriel CHAPRON,
Conseillère



Sylvie PLUMET,
3^{ème} Adjoint



Michèle DAHINDEN,
Conseillère



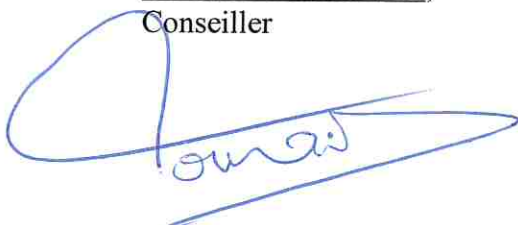
Jacky LOSIER,
Conseiller



Christophe PREVOT,
Conseiller



Gwénaél TOURAINE,
Conseiller



Catherine GUEHL,
Conseillère

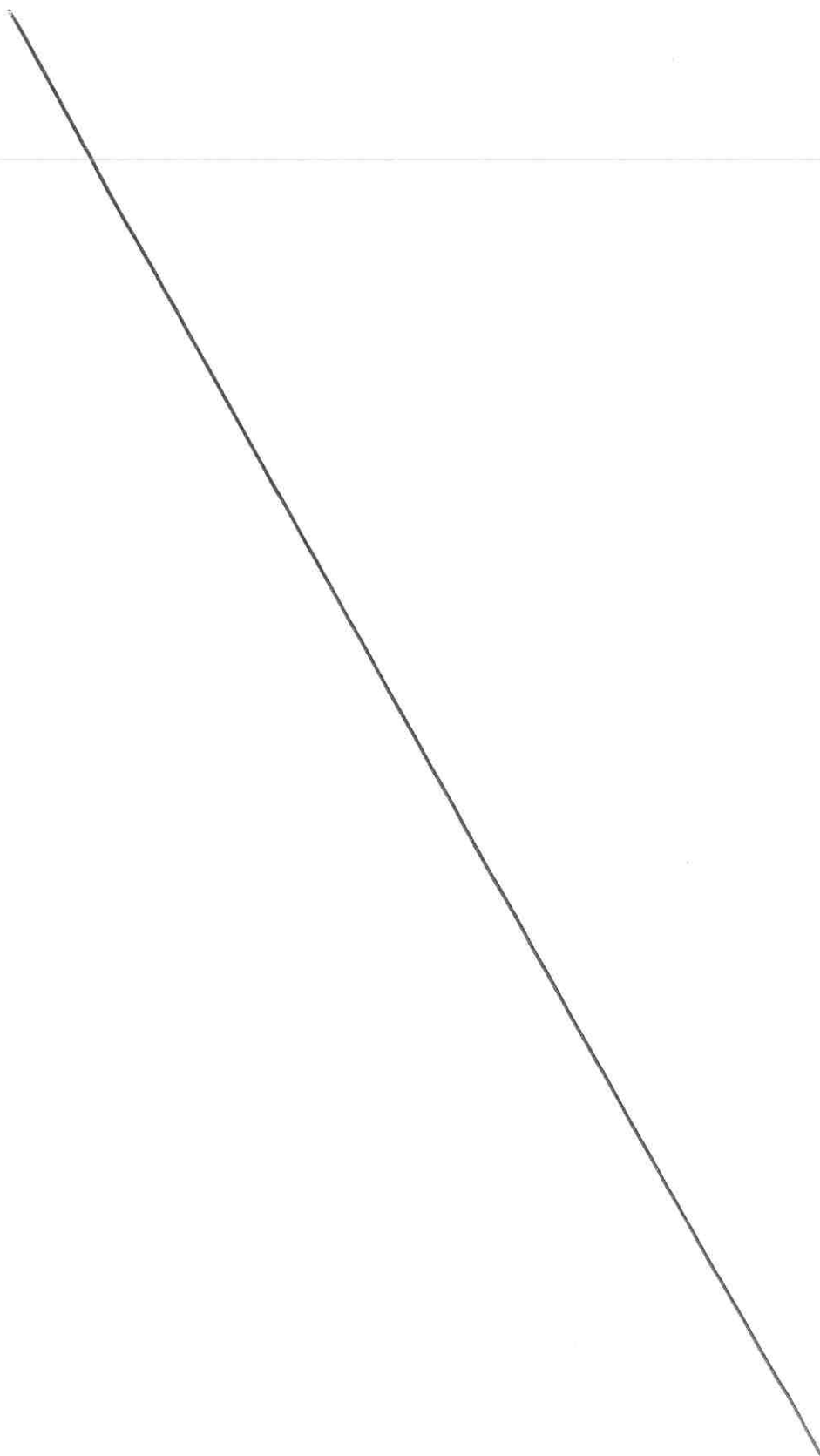


Christophe COLAS,
Conseiller

Philippe LEGAY,
Conseiller



Isabelle LEMOINE,
Conseillère



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an Deux Mille Quatorze, le quatre décembre, à vingt heures, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 28 novembre 2014, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - MM. DRUMARE - LUST - Mme PLUMET, Adjoints - MM LOSIER -TOURAIN - BOSCHER - Mmes CHAPRON - DAHINDEN - M. PRÉVOT - Mme GUEHL - M. LEGAY, Conseillers Municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme LEMOINE qui donne pouvoir à M. LESAULNIER
M. COLAS qui donne pouvoir à M. DRUMARE

Secrétaire de séance : M. Jacky LOSIER



2014 - 36 : Bardage du bâtiment du cimetière

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que dans la continuité des travaux effectués sur le bâtiment du cimetière il serait opportun de remplacer le bardage bois au-dessus de la porte neuve afin que cet édifice soit complètement rénové.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

RETIENT le devis de l'entreprise M. VADEBOUT, sise à St-Pierre-de-Cormeilles,

Pour un montant de : 830.93 €/ T.T.C

Cette dépense sera prélevée au Budget unique 2014 - Section Investissement - Article 2116.

2014 - 37 : Curage de la lagune et épandage des boues / Choix d'un prestataire

La Commune de Saint Pierre de Cormeilles a lancé une consultation pour arrêter le choix d'un prestataire pour le curage de la lagune prévu en été 2015 et pour la constitution du plan d'épandage pour les boues de curage.

Les sociétés suivantes ont été consultées :

- SAUR ;
- SEDE Environnement ;
- TERRALYS ;
- VALTERRA.

Seules les sociétés SAUR et SEDE Environnement ont transmis une proposition.

L'offre de SAUR est jugée la plus satisfaisante du point de vue technique et économique : il est donc proposé de retenir l'offre de SAUR.

Après avoir entendu et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le choix de SAUR, pour un montant de base sans les options et imprévus :

- pour le curage et l'épandage des boues, de 7 565,00 € H.T. (700 m³ de boues et distance de transport vers les parcelles d'épandage inférieure à 5 km) ;
- pour le plan d'épandage, de 3014,00 € H.T. (hypothèse de base avec 20 hectares de périmètre).

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès du conseil Général de l'Eure et de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour la réalisation du plan d'épandage

AUTORISE Monsieur le Maire, à passer commande auprès de cette société.

2014 - 38 : Raccordement du tout à l'égout

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux de raccordement au tout-à-l'égout sur le domaine public « route de Cavicourt » afin que les nouvelles constructions puissent se raccorder à l'assainissement collectif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

RETIENT le devis de l'entreprise BLAIS TP, sise à St-Sylvestre-de-Cormeilles,

Pour un montant de : 2 813.37 €/ T.T.C

Cette dépense sera prélevée au Budget unique 2014 - Section Investissement - Article 2315.

2014 - 39 : Élagage des haies sur le territoire de la commune

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal la dangerosité de circulation de plusieurs routes départementales de la commune et la nécessité de faire élaguer certaines haies. Pour l'année 2015, Monsieur le Maire propose de commencer par la route de Blangy et de faire un bilan en fin d'année sur le fonctionnement de cette démarche.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE de contacter chaque propriétaire concerné par cet élagage et de lui proposer un élagage à tarif préférentiel grâce à une société que mandatera la commune.

DÉCIDE d'établir un titre de recette à chaque propriétaire au prorata du nombre de mètres élagués.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

2014 - 40 : CCID(Commission Communale des Impôts Directs)/Liste des commissaires

Suite à la demande de la Direction Générale des Finances Publiques Direction Départementale des finances Publiques de l'Eure et conformément à l'article 1650-1 du code général des impôts (CGI), il est nécessaire d'établir une liste de contribuables, en nombre double, 12 titulaires et 12 suppléants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

A RETENU les 24 noms nécessaires à l'établissement de cette liste.

2014 - 41 : Création d'un poste d'adjoint technique

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. Compte tenu que la résiliation du contrat avec la société de nettoyage ADNET est effective au 15 décembre 2014, il convient de recruter un agent d'entretien.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE la création d'un emploi d'agent d'entretien, dans le grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe, pour une durée hebdomadaire de service de 4 heures/semaine, indice brut 330, majoré 316, à compter du 15 décembre 2014.

2014 - 42 : Acquisition de matériel

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Sylvie PLUMET, 3^{ème} adjointe, responsable des locaux de la commune qui explique qu'il est nécessaire d'acquérir du matériel de nettoyage afin de faciliter l'entretien des locaux et donne lecture d'un devis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE de retenir le devis de la société Henri Julien sise à Béthune,

Pour un montant de : 362.95 € / T.T.C

Cette dépense sera prélevée au budget unique 2015 – Section d'investissement – Article 2188.

2014 - 43 : Participation aux frais de scolarité hors commune

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de la mairie de Lisieux demandant la participation aux frais de scolarité d'un enfant de la commune dont le commerce des parents est implanté dans cette ville.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE la prise en charge de ces frais de scolarisation d'un montant de : 461.29 € pour l'année scolaire 2013-2014.

Cette dépense sera prélevée sur le budget unique 2015 – En section de Fonctionnement.

2014 - 44 : Décision modificative

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier reçu de la trésorerie de Beuzeville donnant les modalités afin d'intégrer au patrimoine de la commune le tableau reproduisant l'ancienne fresque de la salle de réunion offert par M. BRIAVOINE, maire honoraire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE d'intégrer au patrimoine le don de M. BRIAVOINE.

DÉCIDE les opérations suivantes au budget unique 2014.

522.00 € 2168 (041)

522.00 € 10251 (041)

INFORMATIONS DIVERSES

✓ M. le Maire indique que la commission travaux s'est réunie afin de discuter sur le devenir du bâtiment communal (ancienne école) en essayant de prendre en compte toutes les possibilités permettant d'aboutir à un bon compromis.

M. le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer à bulletin secret entre deux possibilités.

1 - Vente de la maison,

2 - Étude pour la réhabilitation.

Résultats du vote : 7 voix pour vente de la maison,
7 voix pour l'étude de la réhabilitation,
1 blanc.

Au vue de ces résultats, M. le Maire demande à M. J-François DRUMARE de faire des demandes de devis, pour la prochaine réunion du conseil municipal, afin d'estimer le coût financier des travaux de réhabilitation.

✓ Un courrier de Mme PÉAN-BREILLOT Sylvaine a été envoyé à la mairie concernant des nuisances de la station d'épuration. Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que des contrôles et des analyses ont été réalisés dernièrement par deux organismes (Conseil Général et Direction Départementale de la Terre et de la Mer) à la station d'épuration et qu'un courrier sera envoyé aux personnes concernées dès le retour des résultats.

✓ Suite à une réclamation de riverains, M. LESAULNIER, Maire, informe les membres du conseil municipal qu'il a envoyé un courrier en recommandé avec accusé de réception à un habitant de la route de « Blangy » afin qu'il puisse se mettre en règle concernant l'installation d'un mobil-home.

✓ Lors d'une rencontre avec M. le Sous-Préfet, celui-ci a proposé aux communes qui avaient des projets de travaux pour 2015 et en vue des fonds qu'il lui reste en cette fin d'année, de déposer un dossier de subvention auprès de la Préfecture de L'Eure au titre de la DETR (Dotation D'équipement des Territoires Ruraux). M. LESAULNIER, Maire, a fait une demande concernant la réfection des trottoirs place du Champ de foire ainsi que l'installation d'un aire de jeux. Le dossier est en cours d'étude.

✓ Le Maire accompagné du Major Fossé fait un compte-rendu du rapport qui a été envoyé par le Conseil Général suite à l'installation d'un compteur rue des « Bréards » pendant 1 semaine. Les résultats sont les suivants : la moyenne des passages des véhicules par jour est de 300 pour une vitesse de 45 à 55km/h. Les services de la gendarmerie se rendront de temps en temps sur place, pour dans un premier temps faire de la prévention pour les petits dépassements de vitesse, mais ils verbaliseront ceux dont le dépassement sera excessif.

✓ M. Jean-François DRUMARE fait part qu'il a été sollicité par deux habitants de la commune sur le précédent compte-rendu du 25 septembre 2014 (terrain de jeux). En effet, « la mairie n'envisage pas de laisser cette servitude **mais mentionnera explicitement sur l'acte de vente que ce terrain est grevé d'une servitude.**

✓ Mr Jean-François DRUMARE 1^{er} adjoint et président de la Commission travaux du cimetière informe que des petits panneaux ont été déposés auprès des tombes abandonnées et resteront pendant 3 ans. Celui-ci se tient à la disposition des familles concernées pour avoir de plus amples renseignements, le jeudi matin à la mairie.

✓ M. Dominique LUST 2^{ème} adjoint, demande s'il serait possible de poser une passerelle en bois, au passage de la rivière du Fredet route de Lisieux, desservant le passage piéton puis demande d'acheter 2 traverses dont l'employé M. Besnard préparera le chantier suivi par 2 conseillers pour la pose. Le Maire et le conseil donnent leur accord.

✓ M. Dominique LUST fait part au Maire et son conseil, qu'il a assisté à une réunion de la Communauté de Communes, informe que la déchèterie de Cormeilles **sera fermée à partir du 12 janvier 2015 pendant 3 mois.**

Que des bornes électriques seront installées à Cormeilles et Épaignes pour les personnes possédant des voitures électriques.

✓ MM. Gwenaél TOURAINE, Dominique LUST et Mme Joëlle LEFEVRE ont visité le centre de tri des poubelles de Pont-Audemer. Cette visite a été intéressante et instructive.

✓ Mme Sylvie Plumet 3^{ème} adjointe, les élues du CCAS puis le Maire se rendront au domicile des personnes âgées pour leur offrir le traditionnel colis de Noël. M. Jean-François DRUMARE propose aux personnes du CCAS qu'elles soient accompagnées d'un des adjoints pour remise des colis.

✓ M. Jacky LOSIER, conseiller, demande s'il serait possible d'installer quelques décorations de Noël dans la commune.

Après en avoir discuté avec les membres de son conseil, Monsieur le Maire donne un avis favorable et M. Dominique BOSCHER et Gwenaél TOURAINE se proposent de décorer la Mairie.

✓ Le Maire informe les membres de son conseil municipal que M. Jacques LEGAY habitant « chemin des Broches » remercie le Maire et l'ensemble du conseil de leur efficacité, pour entreprendre les travaux d'élagage du chemin pédestre « des Broches ».

✓ Michèle DAHINDEN et Muriel CHAPRON, Présidentes du Comité des Fêtes ainsi que tous les membres de ce même comité tiennent à remercier sincèrement Mr et Mme AURION pour leur don généreux offert au profit du Comité des Fêtes.

PERMANENCE SOCIALE

Le projet de permanence sociale annoncé lors des élections municipales va se concrétiser en 2015. Elle aura pour but d'aider les personnes dans leurs démarches vers les organismes de sécurité sociale (Régime général, MSA, RSI) en vue d'instruire des dossiers de demande de couverture maladie universelle (CMU et CMUC) ou d'aide à la complémentaire santé (ACS), attribués sur critères de ressources.

Un dépliant joint au compte rendu du conseil municipal vous permettra de voir si vos ressources pourraient correspondre aux critères demandés pour bénéficier de ces aides mais les calculs étant complexes n'hésitez pas à vous renseigner.

Par ailleurs, les organismes de sécurité sociale disposent de fonds d'action sanitaire et social permettant en cas de difficulté financière liée à une situation de maladie ou d'accident, d'attribuer des aides financières ponctuelles.

La délivrance de ces fonds se fait à partir d'un dossier envoyé aux organismes et sur critères de ressources.

Cela peut concerner les restes à charge pour des frais de prothèses dentaires, des lunettes, des appareils auditifs (attention, intervention sur devis et non sur facture), du forfait journalier, des aides liées à une perte de salaire suite à un arrêt de travail, le ticket modérateur, les semelles orthopédiques, les frais d'obsèques pour les personnes non retraitées, les aides à domicile.

La liste n'est pas exhaustive mais concerne majoritairement l'accès aux soins et les difficultés découlant d'un arrêt de travail.

Les permanences seront assurées par Mme Joëlle LEFEVRE tous les 2ème mercredis matin de chaque mois et la première aura lieu le **mercredi 11 février 2015**. Les rendez-vous devront être pris au secrétariat de la mairie - Téléphone : 02-32-57-83-76.

COMMUNIQUÉS, MANIFESTATIONS, AGENDA

NOËL DES ENFANTS 2014

Mmes Michèle DAHINDEN et Muriel CHAPRON, Présidentes du Comité des Fêtes sont heureuses d'organiser, pour la toute première fois, ce Noël aux enfants de la commune (âgés de la naissance à 6 ans)

Le groupe Saperlipo « pouët » vous attend :

DIMANCHE 21 DÉCEMBRE 2014 à 15h00 à la salle communale



FERMETURE du SECRÉTARIAT
du 25 Décembre 2014 au 4 Janvier 2015 inclus

RÉOUVERTURE
LUNDI 05 Janvier 2015 à 8h30

En cas d'urgence :

M. Jacky LESAULNIER, Maire :	02-32-42-18-64
M. Jean-François DRUMARE, 1 ^{er} Adjoint :	02-32-57-14-73
M. Dominique LUST, 2 ^{ème} Adjoint :	06-11-91-85-74
M. Sylvie PLUMET, 3 ^{ème} Adjointe :	02-77-18-40-38

*Le Maire, les membres du Conseil Municipal
et le personnel communal de Saint-Pierre-de-Cormeilles*



*vous souhaitent un joyeux Noël
et vous présentent leurs meilleurs vœux pour 2015*

Liste des membres du Conseil Municipal présents à la réunion du 04 Décembre 2014 :

Jacky LESAULNIER,
Maire



Dominique BOSCHER,
Conseiller



Jean-François DRUMARE,
1^{er} Adjoint



Joëlle DEFEVRE,
Conseillère



Dominique LUST,
2^{ème} Adjoint



Muriel CHAPRON,
Conseillère



Sylvie PLUMET,
3^{ème} Adjoint



Michèle DAHINDEN,
Conseillère



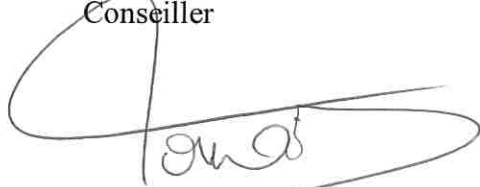
Jacky LOSIER,
Conseiller



Christophe PREVOT,
Conseiller



Gwénaél TOURAINE,
Conseiller

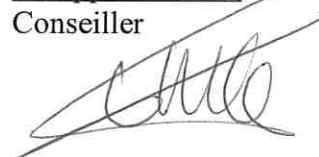


Catherine GUEHL,
Conseillère



Christophe COLAS,
Conseiller
Pouvoir à M. DRUMARE

Philippe LEGAY,
Conseiller



Isabelle LEMOINE,
Conseillère
Pouvoir à M. LESAULNIER

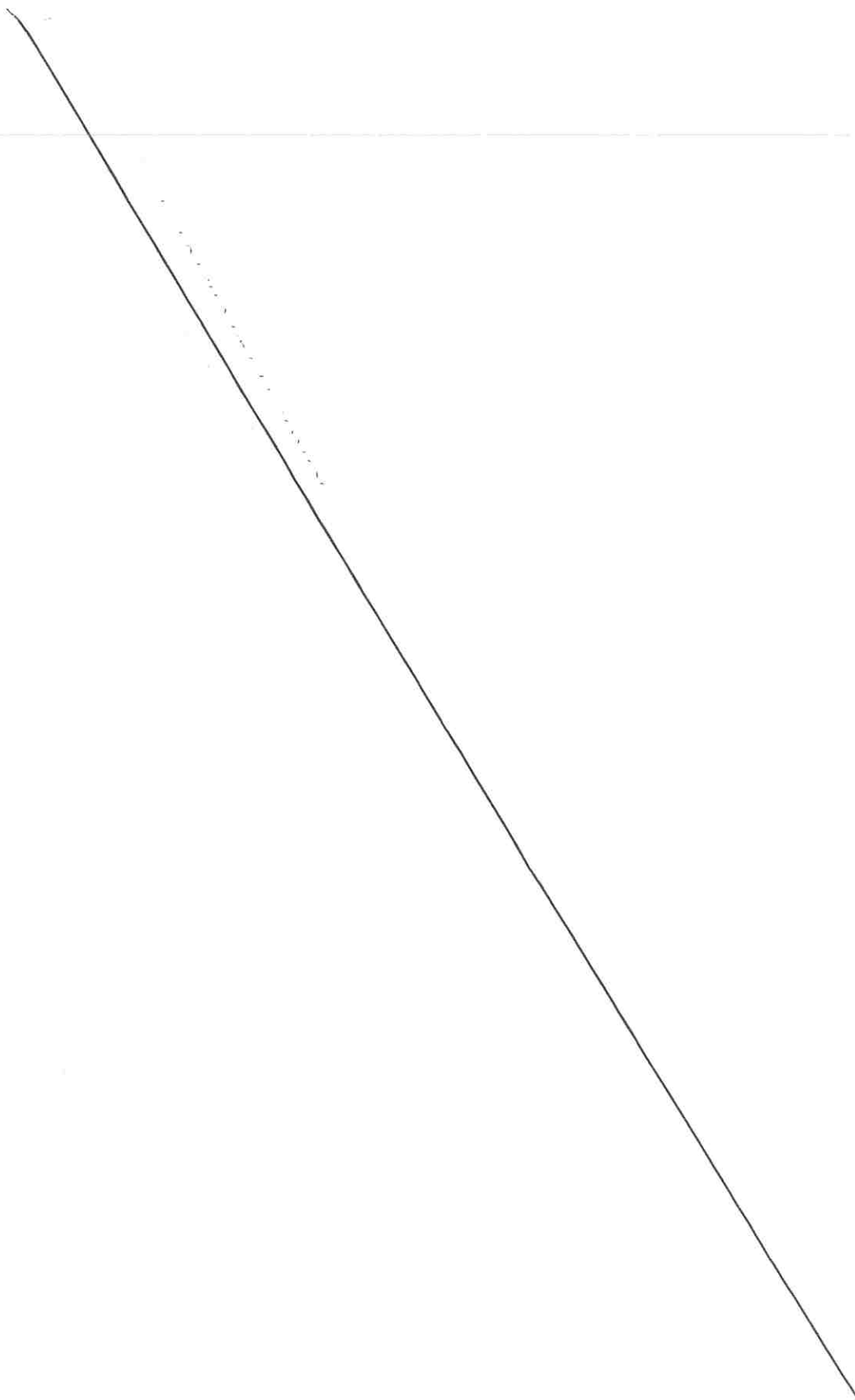


TABLE ANNUELLE
COMPTES-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX 2014

DATE	DE	A
COMPTE-RENDU DU 7 JANVIER 2014	2014-01 recto	2014-02 recto
COMPTE-RENDU DU 18 MARS 2014	2014-02 verso	2014-06 recto
COMPTE-RENDU DU 28 MARS 2014	2014-06 verso	2014-07 verso
COMPTE-RENDU DU 10 AVRIL 2014	2014-08 recto	2014-10 verso
COMPTE-RENDU DU 22 MAI 2014	2014-11 recto	2014-13 recto
COMPTE-RENDU DU 20 JUIN 2014	2014-13 verso	2014-16 recto
COMPTE-RENDU DU 25 SEPTEMBRE 2014	2014-16 verso	2014-19 recto
COMPTE-RENDU DU 4 DECEMBRE 2014	2014-20 recto	2014-23 recto

